

PRESENTS :

BRIDE Denis, COMTE Thierry, CRAUSAZ Lilia, DUMONT Xavier, GAILLARD Gilles, DAVID Eric, ROULIN Patrick, VACELET Denise, JAUD Daniel, PERROD Isabelle.

ABSENTS EXCUSES : JOURNEAUX Cyrille, MOREY Pierre, PAGET Pierre-Gilles, ROSELE Séverine.

SECRETAIRE DE SEANCE : GAILLARD Gilles

➤ Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal en date du 28 mars 2024.

➤ Changement des noms de rues en doublon pour certification de la base des adresses de la commune.

Le maire explique les conditions de changement des noms de rue en doublon. Ces changements nécessitent un équilibre entre les hameaux historiques et seront également réalisés en fonction du nombre d'usagers concernés.

Des rues doivent être créées en raison de l'aménagement territorial et le seront en fonction de points géographiques ou activités locales particulières

Vu l'arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle VALZIN EN PETITE MONTAGNE au 1er janvier 2017, regroupant les communes historiques de Légna (regroupant les villages d'Agéa, Légna et Montadroit), Chatonnay, Fétigny, Savigna (regroupant les villages de Givria, Savigna et Uгна),

Vu la nécessité de modifier les noms de rues homonymes afin d'éviter les confusions d'adresses.

Le conseil municipal à l'unanimité DECIDE de modifier et/ou créer les rues suivantes :

Village de Agéa : -Chemin des buis d'Agéa devient n°6 Aux Peuges.

Village de Chatonnay : -Le chemin du moulin devient la rue de la pisciculture,
-La gare devient la gare de Chatonnay,
-Création : Le chemin de Rochard (début impasse de la confise jusqu'à la ferme pour accès à cet exploitation). Longueur 125 mètres.

Village de Fétigny : -La route de Légna devient La rue du crêt,
-Le chemin de la Malatière devient la Rue du Biserand.

Village de Givria : -La rue du moulin devient la Rue du plan Pernet,
-Le chemin des fours devient La rue de la poterie.

Village de Légna : -La rue de l'église devient la Rue de la cure,
-La rue de l'école devient la Rue de la mairie,
-Création de la rue des combes (rue en courbe le long de la rue

principale qui dessert, entre-autre, l'ancienne porcherie).
Longueur : 60 mètres.

Village de Montadroit :

- Le chemin des puits devient la rue du Mouralet

Village de Savigna :

- La rue de la mairie devient la rue de la croix Mayet,
- Création de la rue du Martelet (sur la RD350, depuis le pont du canal du moulin en direction de la RD 109 -gare de Ugnà).
Longueur : 180 mètres.
- Création du chemin de Provant côte Savigna – Fétigny.
Longueur : 600 m.

Village de Ugnà :

- La rue du lavoir devient la rue du Valouson.

Les riverains seront avertis de ce changement par affichage et courrier.

➤ **Bail de pêche lac de Viremont.**

Vu la délibération du conseil municipal n°3 du 03 mars 2017 autorisant le maire à signer un bail de pêche avec l'A.A.P.P.M.A. « la truite de la Valouse » dont le siège social est à THOIRETTE,

Vu le changement de dénomination de l'A.A.P.P.M.A. « Pêche en Petite Montagne »,

Vu la demande de changement de durée de bail de 1 à 9 ans à partir du 1^{er} janvier 2025 émise par le président de l'A.A.P.P.M.A., monsieur Michel FREVILLE, en date du 14 mai 2024,

Le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE de mettre fin au bail de pêche le liant à l'A.A.P.P.M.A. 'la truite de la Valouse ».

DECIDE de louer à l'A.A.P.P.M.A. « Pêche en Petite Montagne » le droit de pêche exclusif en même temps qu'il consent le droit de passage du lac de VIREMONT.

Pour une durée de neuf ans soit du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2033.

FIXE l'indemnité forfaitaire à 350€ par an payable au plus tard le 30 novembre de l'année en cours.

Autorise le Maire à signer le bail.

➤ **Préparation élections.**

Etablissement du tour de garde du bureau de vote pour le scrutin du 09 juin 2024.

➤ Logement Fétigny.

Le maire précise qu'un diagnostic énergétique a été effectué par la société SLDIAG qui classe l'appartement en F.

Ce technicien préconise de procéder à une isolation des murs, de la toiture et des plafonds ainsi que des fenêtres.

Par ailleurs le maire confirme l'interdiction, en fonction de ce DPE, d'augmenter le loyer.

Par ailleurs, madame Maëva BOMBARDA a posé une candidature spontanée pour louer l'appartement, en l'état, à compter du 1^{er} juin 2024.

Le conseil municipal à l'unanimité

PREND ACTE de la prévision de remplacement des chaudières au fioul des appartements d'Agéa et de Fétigny par des pompes à chaleur, avec une remise aux normes de l'isolation en conséquence.

PREND ACTE de la prévision de remettre de la laine de verre dans les deux appartements de Savigna et Fétigny afin d'avoir une hauteur d'au moins 30 cm (minimum requis actuellement pour avoir une bonne isolation).

AUTORISE le maire à établir une demande de devis pour l'isolation des toitures concernées.

PREND ACTE que l'appartement de Fétigny sera loué à compter du 1^{er} juin 2024 au profit de madame BOMBARDA Maëva.

➤ Réhabilitation cure, prolongation du délai d'exécution des travaux, pas de pénalité de retard.

Le maire porte à la connaissance du conseil que le paiement de l'entreprise MARTIN ayant procédé aux travaux de réhabilitation de la cure de Légna sont suspendus en raison du dépassement du délai d'exécution des travaux et que des pénalités de retard peuvent être demandés à cette entreprise.

Le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE la prolongation du délai d'exécution des travaux.

RENONCE à une demande de pénalité de retard.

➤ Questions et informations diverses.

Journée citoyenne : Belle journée avec une bonne participation et une belle réussite de la soirée.

Défense incendie : L'entreprise MARTIN TP doit procéder aux travaux de la gare et la pisciculture de CHATONNAY début juin 2024 et au moulin de LEGNA en octobre 2024.

Salle du Martelet : Pas de nouvelle de l'architecte de CHAMPAGNOLE concernant l'extension.

Lac de Viremont : Daniel CANTALOUBE a proposé un chemin faisant le tour du lac permettant d'éviter les zones réservées NATURA 2000 (partie sud du lac).

L'aménagement prévu et financé par Terre d'Emeraude Communauté ne devrait pas démarrer avant 2025.

Une signalétique spécifique devra être prévue afin d'orienter les usagers les promeneurs sur le bon chemin. Intervention de Xavier DUMONT qui précise que les chevaux de la cavalerie de la petite montagne pâturent sur un secteur qui semble inondable. Il signale un éventuel problème de présence de matières fécales des chevaux dans le lac lorsque celui-ci est à son paroxysme.

Contrôle des réserves incendies : A Savigna, le véhicule d'un riverain est régulièrement stationné à proximité de la réserve, empêchant l'accès à celle-ci. Va être prévenu.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22 heures.

Le Maire
M. COMTE Thierry

Le secrétaire de séance
M GAILLARD Gilles

